

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION

16 novembre 2023

AFFICHEE LE

16 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le 5 décembre à 19H00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de **Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.**

Délibération affichée le :

Etaient présents : Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE, Anne-Marie SAINT, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Éric LALANDE, Jonathan WAGNER
procuration à Roland MARESCQ, Jeannine LECHEVALLIER
procuration à Anne LE GRAND, Hervé de VANSSAY, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND, Arnaud DUTOT

Etaient excusés : Antoine LEGOUBEY, Christophe CHAUVEL

Etaient absents :

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 21

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Patrick GROSS remplit les fonctions de secrétaire.

Question n° 9

Tarifs de location des salles communales pour 2024

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de compléter les dispositions prises par délibération en date du 14 novembre 2023 concernant les tarifs de location des salles communales pour 2024.

Espace Culturel d'Expositions et de Spectacles :

Tarifs à appliquer à partir du 1^{er} mars 2024

Grande salle avec Hall et Bar	Associations communales	Particuliers de la Commune	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
	2024	2024	2024	2024	2024
	Période ETE du 16 avril au 14 octobre				
1 jour semaine (Lundi au Jeudi)	425 €	510 €	597 €	935 €	943 €
Week-end complet (Ven/Sam/Dim)	560 €	680 €	912 €	1 300 €	1 308 €
Option cuisine	238 €	238 €	263 €	263 €	263 €
Forfait installation et retrait matériel	85 € (1)	85 € (1)	128 € (2)	128 € (2)	128 € (2)
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €

Grande salle avec Hall et Bar	Associations communales	Particuliers de la Commune	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
	2024	2024	2024	2024	2024
Période HIVER du 15 octobre au 14 avril					
1 jour semaine (Lundi au Jeudi)	495 €	580 €	795 €	1 135 €	1 010 €
Week-end complet (Ven/Sam/Dim)	680 €	820 €	1 200 €	1 570 €	1 450 €
Option cuisine	238 €	238 €	263 €	263 €	263 €
Forfait installation et retrait matériel	85 € (1)	85 € (1)	128 € (2)	128 € (2)	128 € (2)
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €

Sur la base de ces tarifs un ménage dégrossi et l'évacuation des poubelles sont attendus

- (1) Au choix aux associations et particuliers de la Communes qui ont la possibilité de mettre et retirer eux-mêmes le matériel.
- (2) Le forfait installation et retrait s'applique obligatoirement une fois par période de location.
- En cas d'application de plusieurs tarifications cumulées sur une même période, le forfait ménage salle d'un montant de 200 € et le forfait ménage cuisine d'un montant de 120 € compris dans le prix ne s'appliquent qu'une seule fois.

Les autres dispositions prévues par la délibération du 23 novembre 2023 restent valables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 22 voix pour et une abstention, Hervé de VANSSAY, lors d'un vote à main levée.

Salle d'Angoville sur Ay :

Madame La Maire propose au Conseil Municipal les tarifs de location pour l'année 2024 suivants :

	Associations habitants et entreprises de LESSAY	Associations habitants et entreprises extérieures
Journée (Lundi au Jeudi)	Été : 80 € Hiver : 100 €	Été : 100 € Hiver : 120 €
Week-end (Ven-Sam-Dim)	Été : 170 € Hiver : 190 €	Été : 230 € Hiver : 250 €
Forfait ménage	80 € inclus en cas de location payante, facturée pour toute utilisation gratuite sauf inhumation d'habitant de la commune	80 € inclus en cas de location payante, facturée pour toute utilisation gratuite sauf inhumation d'habitant de la commune
Caution	500 €	500 €

Période ETE du 16 avril au 15 octobre
Période HIVER du 16 octobre au 15 avril

Sur la base de ces tarifs un ménage dégrossi et l'évacuation des poubelles sont attendus

- Pas de gratuité pour les associations communales.
- Si contrat gratuit (maison du pays, COCM, don du sang etc..), facturer un forfait ménage de 80 € obligatoire toutes saisons confondues.
- Concernant les inhumations, la salle pourra être mise à disposition gratuitement des familles lorsque le défunt habite la commune. Il sera demandé aux familles de rendre la salle propre.
- En cas de location WE, prise des clés le vendredi matin et retour le lundi matin.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les modifications et tarifs proposés
- autoriser Madame la Maire à signer tous les documents correspondant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
La Maire,
Stéphanie MAUBÉ

